RESUME DES DECISIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 MAI reporté au 11 JUIN 2024

PIC-PIMACI 2022-2024

Afin de réaliser des projets intégrés qui favorisent une meilleure prise en compte de l'ensemble des usagers de l'espace public et qui encouragent les modes de déplacement plus durables, notre Commune recourt au mécanisme de subsides du PIC (Plan d'Investissement Communal) et du PIMACI (Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité) 2022 – 2024.

Ce dernier nous permettra de réaliser plusieurs projets de travaux sur le territoire communal au niveau de la rue des Trois Sœurs, de la Place Gustave Rome, du parking côté rue Ponthière et de la rue de l'Arbois.

Les auteurs de projets ont été désignés pour chaque chantier à l'issue de la procédure de mise en concurrence réalisée par l'AIDE qui est intervenue en tant que pouvoir adjudicateur chargé de la gestion de l'ensemble du marché.

- ⇨ Dans le cadre des **travaux de réfection de la rue des Trois Sœurs** le **mode de passation et les conditions du Cahier Spécial des Charges** sont soumis à l'approbation du Conseil communal.
- ⇨ Dans le cadre des **travaux de réfection de la Place Gustave Rome** et l'aménagement d'un **parking** du côté de la **rue Ponthière,** le **mode de passation et les conditions du Cahier Spécial des Charges** sont soumis à l'approbation du Conseil communal.
- ⇨ **Dans le cadre des travaux d'égouttage et d'amélioration de la rue de l'Arbois,** le **mode de passation et les conditions du Cahier Spécial des Charges** sont soumis à l'approbation du Conseil communal.

Pour rappel :

Le Plan d'Investissement Communal (PIC)

Le Plan d'Investissement Communal est la mise en œuvre d'un mécanisme de subsides régionaux en matière de travaux.

Il s'agit d'un Décret créant un Fonds d'Investissement à destination des communes. L'élaboration de ce Décret vise à l'objectivation, à la simplification et à l'accélération des subventions allouées aux communes en matière de travaux.

Le Plan d'Investissement Communal va dans le sens d'un renforcement de l'autonomie communale. Ce Fonds couvre la durée d'une législature communale scindée en deux programmations pluriannuelles distinctes : l'une de quatre ans, l'autre de deux.

Tous les projets liés au Plan d'Investissement sont issus de besoins constatés sur le terrain.

Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI)

Il s'agit de la mise en œuvre d'un mécanisme de subsides régionaux dont l'objectif est d'instaurer un soutien aux politiques de mobilité active et d'intermodalité menées par les communes.

Ce mécanisme permet de réaliser des aménagements cyclables, piétons ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité.

Schéma de Développement Communal

Afin de faire évoluer son cadre de vie de façon harmonieuse, cohérente et en phase avec les besoins des Amaytois(es), Amay implémente un "Schéma de Développement Communal" (SDC) en collaboration avec le bureau d'études PLURIS.

Le SDC définit les zones à urbaniser, à développer au niveau des logements (groupés inclusifs, légers, ...), des commerces, des services mais aussi les ensembles paysagers à protéger et travaille sur la mobilité. Il s'agit fondamentalement d'un document transversal, stratégique, inscrit dans la durée, qui touche à la vie communale et supra-communale et, surtout, qui concerne tous les Amaytois.

En séance du 13 décembre 2023, le Conseil communal avait décidé **à l'unanimité** d'adopter **l'avant-projet de Schéma de développement communal.**

Le 22 mars dernier, le Conseil communal adoptait le **contenu définitif du RIE** (Rapport sur les Incidences Environnementales) et invitait le bureau PLURIS à réaliser celui-ci.

Le bureau PLURIS a réalisé le Rapport sur les Incidences Environnementales et l'avant-projet de SDC révisé a été adapté en fonction de ce rapport.

Ces documents ont été présentés à la CCATM et à la Commission Urbanisme du Conseil communal en date du 18 avril 2024.

Il est à présent demandé au Conseil communal d'adopter le projet de SDC.

La dernière étape consiste à soumettre le projet à la population via une enquête publique. L'objectif ?

Permettre aux citoyens de faire part de leurs remarques sur le projet. Pour ce faire, un avis d'enquête sera mis en ligne sur notre site web www.amay.be et une séance d'information sera organisée le 24 juin à 20h au Centre culturel d'Amay.